

Les Échos de Bramefarine

n° 92 – décembre 2021

Le mot du maire



Olivier Roziau

*Chères Saint-Maximinoises,
chers Saint-Maximinois,*

Notre équipe municipale se voit modifiée par le départ de Sylvie Benoist-Zacharie qui a démissionné de ses fonctions de conseillère. Sylvie était responsable du groupe de travail « Animations, Fêtes & Cérémonies » et se char-

geait avec toute sa discrétion et sa grande efficacité des préparatifs et de l'organisation des fêtes et animations de Saint-Maximin. Son départ nous attriste, nous le regrettons sincèrement et nous tenons à la remercier très chaleureusement pour sa contribution et son implication.

En cette fin d'année 2021, votre équipe municipale tient à vous assurer qu'elle est toujours à vos côtés quels que soient les rebondissements épidémiques de cette Covid résistante et évolutive !

Les consignes de prudence, les gestes barrière, les recommandations de vaccination et de rappel restent d'actualité si nous voulons revenir dans des délais raisonnables à un mode de vie plus social, collectif, convivial et solidaire : appliquons-les dans la vie publique comme dans la vie privée.

En cas de difficulté pour obtenir votre rendez-vous de première vaccination ou de rappel, ou si vous avez besoin d'un moyen de transport jusqu'au centre de vaccination de Crolles, n'hésitez pas à le signaler à notre référente vaccination via le secrétariat de la mairie.

Côté culture, nous espérons toujours vous convier à de belles expositions dans une tour d'Avalon rénovée tant extérieurement qu'intérieurement, mais le retard pris dans la restauration de l'escalier hélicoïdal et la nécessité de procéder ensuite à des travaux de peinture et d'électricité nous contraint à reporter ce beau projet ; soyez certains que ce n'est que partie remise...

En matière de communication, les habitants de Saint-Maximin disposent désormais d'un site Internet rénové et efficient ainsi que d'une page Facebook qui permettra à chacun d'être informé en temps réel des différentes activités et rendez-vous de notre commune.

Enfin, le conseil municipal et moi-même avons le plaisir de vous convier aux traditionnels « Vœux du maire » le vendredi 7 janvier 2022 à 19 heures, salle Marie-Louise, puis à partager un verre en toute convivialité sous réserve bien évidemment de la situation sanitaire.

Nous vous souhaitons, quoi qu'il en soit, de très belles fêtes de fin d'année. ■

État civil

Seuls sont publiés les avis (naissance, PACS ou mariage) ayant reçu un accord pour leur communication.

Naissances : 2 août, Amandine Bonaimé ; 7 octobre, Léo Bernou ; 16 octobre, Ézée Foret.

Mariages : 7 août, Bruno Brun-Bellut & Éva Lepère ; 14 août, Christian Aguetaz & Ginette Marjolet-Brun-Gaillard ; 28 août, José Cano & Rose Piarulli.

Décès : 16 juin, Denise Vizioz ; 11 août, Paulette Lamure ; 13 août, Denise Paquet ; 28 septembre, Anna Mallen. ■

Affaires sociales



Distribution des colis de Noël aux aînés

de notre commune par vos conseillers municipaux...

Ce sera entre le **18 et le 24 décembre**.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année. ■

Patrimoine bâti

L'ESCALIER DE LA TOUR... SE FAIT DÉSIRER...

Malgré le planning initialement prévu, les travaux de restauration de l'escalier ne sont malheureusement pas terminés. Le menuisier en charge de cette commande a bien avancé (démontage, remplacement des pièces trop abîmées par des éléments neufs), mais il a dû faire face à des problèmes de personnel. Le travail de restauration des limons, travail demandant précision et savoir-faire, est en cours d'exécution. Le remontage de l'escalier est prévu pour début 2022.



Vous pourrez voir une présentation générale de la tour et bénéficier des explications du menuisier depuis son atelier, dans une vidéo réalisée par la société de production « Plan Rapproché », mandatée par la fondation France Bois Forêt.

Nous avons bénéficié de ce tournage grâce à notre sélection lors du concours organisé par cette fondation et à notre dotation d'une somme de 10 000 €.

La Fondation France Bois Forêt a pour but de valoriser la ressource forestière française de la plantation certifiée et gérée durablement, au service de la restauration du patrimoine bâti.

Vous pouvez visionner cette vidéo sur le site de France bois forêt <https://franceboisforet.fr/lafondation-france-bois-foret-pour-notre-patrimoine/les-projets/tour-avalon> (cliquer sur *Fondation Patrimoine* puis *Les lauréats - 1^{re} édition 2020*).

Les travaux de maçonnerie ont été, quant à eux, réceptionnés. L'étanchéité du porche de la chapelle a été réalisée début juillet par la société « Au copeau savoyard », sous-traitant de l'entreprise Jacquet. L'intégralité du promontoire a reçu un habillage en plomb, méthode traditionnelle employée dans la restauration, et façonné pour épouser la forme de celui-ci. Ces travaux d'étanchéité permettront d'éviter la dégradation des enduits intérieurs de la chapelle et de la préserver.

Pour nous faire oublier les désagréments de ces longs travaux, la tour recevra de nouveau, pendant les fêtes de fin d'année, un éclairage supplémentaire qui la fera briller de mille feux !

Petit rappel

Si vous le souhaitez, vous pouvez encore faire un don à la Fondation du Patrimoine : un versement avant le 31 décembre 2021 vous permettra de bénéficier d'une déduction de 75 % de la valeur de votre don sur votre prochaine imposition.

Informations sur le site de la Fondation du Patrimoine <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/tour-d-avalon-a-saint-maximin> ou contactez la mairie si vous souhaitez faire un chèque ou faire un don en espèces.

Nous avons reçu à ce jour la somme de 11 130 € dont un abondement de 5 000 € de la Fondation du Patrimoine mais notre objectif est d'atteindre 20 000 € pour réaliser notre projet...

Merci encore à vous tous, donateurs actuels et futurs, pour votre générosité! ■

Environnement

LECTURE DU PAYSAGE DEPUIS LE MARAIS D'AVALON

Les derniers aménagements de l'accueil du public prévus dans le plan de gestion ont été réalisés cet automne. Une table de lecture du paysage a été réalisée en collaboration avec le conservatoire d'espaces naturels, le conseil départemental et les élus. La prise de vue a été assurée par notre élue spécialiste !

Ce panneau situé sur le chemin du belvédère, face au marais, permettra aux promeneurs curieux de mieux comprendre les différents éléments de notre patrimoine naturel et historique.

Ce panneau est pour l'instant protégé par une clôture car son accès doit être aménagé; des barrières en bois seront posées au printemps prochain afin de délimiter la zone de pâturage et la zone d'accueil des promeneurs.

Une bonne nouvelle : les niveaux d'eau du marais ont pu rester élevés grâce à des améliorations et une meilleure gestion des batardeaux (planches de bois insérés dans les ouvrages de vidange) à la fin du printemps mais aussi grâce aux pluies du début de l'été.



Une opération arrachage des massettes (sorte de roseaux) a été réalisée cet automne avec l'équipe du conservatoire ainsi que des élus volontaires. Cette action avait pour but d'arracher la végétation qui avait poussé et barrait la vue de l'étang, côté aire de pique-nique. Le niveau d'eau, pas très haut à cet endroit, a tout de même nécessité l'emploi de waders (hautes cuissardes). Les massettes n'ont pas trop résisté à l'arrachage mais cette opération a nécessité beaucoup de manutentions pour ramener les herbes sur la berge puis les évacuer. Ces efforts ont été récompensés par le retour d'une belle perspective sur l'étang ! Cette opération pourra être renouvelée si besoin.

Profitez donc des journées hivernales pour vous promener et admirer les décors givrés du marais... ■

Agriculture



DÉCLARATION DES RUCHES 2021



La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles et doit intervenir entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2021 dès la première ruche détenue ; toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Cette déclaration est en effet essentielle à :

- la gestion sanitaire des colonies d'abeilles ;
- la connaissance de l'évolution du cheptel apicole ;
- la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Pour faire plus facilement votre déclaration, une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>.

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le service d'assistance aux déclarants par mél :

assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

ou par téléphone au 01 49 55 82 22. ■

Partage de connaissances

WEEK-END TRANSITION ALIMENTAIRE



L'alimentation est aujourd'hui un enjeu de politique publique et les collectivités territoriales constituent un maillon essentiel pour la transition vers une alimentation durable.

Dans le cadre du « mois de la transition alimentaire », notre commune a organisé les 8 et 9 octobre derniers différents événements qui nous auront sans doute permis de mieux mesurer les enjeux de notre alimentation, actuelle et future.

Ce moment de partage a été inauguré par la projection d'un film d'aventure sportive de Damien Artero (*Tuani*) mêlant vélo, dépassement de soi et alimentation vivante. Un temps d'échange avec le réalisateur en fin de séance a comblé les nombreux participants présents.

La matinée du samedi s'est enchaînée avec la venue amicale de Catherine Brette, initiatrice du Bio dans les écoles de l'Isère, pour une conférence riche d'espoirs et de projets suivie d'un atelier culinaire : c'est ainsi que la cheffe Élodie Comparetti a dispensé tous ses talents pour nous faire confectionner un repas complet, sain, biologique et surtout local, l'intégralité des légumes ayant été fournis par les maraîchers saint-Maxi-

inois « Des P'tits Calibres » et accompagnés par les épices du « Comptoir des Arômes ».

La seconde partie de la journée fut, quant à elle, animée par Sarah Juahsz pour une conférence sur la naturopathie, la sophrologie et l'alimentation vivante : un regard optimiste et frais sur les diverses façons de mieux manger.

Enfin, cette journée s'est clôturée avec « L'Accorderie » de Pontcharra qui, dans un bourdonnement joyeux, nous a rempli les narines et les papilles avec un tour du monde de la gastronomie au cours duquel six pays et cultures furent représentés... de nombreux amateurs de voyages sont ainsi repartis à la maison chargés de petits plats concoctés en toute simplicité.

Petit plus, Élodie Comparetti a pu animer dans la foulée un atelier découverte d'épices avec les enfants de l'école le lundi matin.

Merci aux nombreux courageux qui ont bravé la sirène du week-end.

Un grand merci également à la communauté de communes Le Grésivaudan pour avoir financé l'intégralité des interventions et des matières premières nécessaires à l'atelier culinaire, ainsi qu'aux différents bénévoles de la commune.

Au plaisir de vous retrouver plus nombreux encore lors de l'édition 2022 ! ■

Travaux, Aménagements & Voiries



Les derniers travaux réalisés dans notre commune concernent en premier lieu l'école, dont l'alarme incendie devait être mise en conformité afin de répondre aux différentes réglementations : le bâtiment scolaire dispose à présent d'un boîtier alarme incendie type 4 pour le déclenchement d'une alarme sonore, ainsi que d'un boîtier PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) constituant un dispositif complet anti attentat et anti intrusion avec alarme sonore également.

Des travaux ont également été réalisés à la grange d'Avalon afin de mettre en sécurité une partie de la toiture : de nouveaux chevrons de bordure, des bandeaux de rive et de nouveaux liteaux ont ainsi été posés.

D'ici à la fin de l'année des travaux seront également entrepris sur le bâtiment de la mairie afin de réparer les gouttières en zinc et protéger les façades. ■



DÉNEIGEMENT... RECOMMANDATIONS

L'hiver arrive, la neige aussi !

Afin de faciliter le travail des engins de déneigement, nous vous demandons de laisser libres les voies de circulation ainsi que les espaces de retournement.

Et la veille des chutes de neige annoncées, pensez à garer vos véhicules dans votre propriété, à l'écart de la route. ■



POURQUOI ENTREtenir LA VÉGÉTATION EN BORDURE DE COURS D'EAU ?



Le Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) adresse aux habitants des différentes communes des explications et recommandations fort intéressantes que nous avons choisi de reproduire ci-dessous à l'intention de tous... Bonne lecture !

La végétation en bordure de cours d'eau (ripi-sylve) doit être entretenue régulièrement pour éviter la création d'embâcles (amas de bois) lors des crues et permettre ainsi à l'eau de s'écouler librement. En effet, l'impact d'une crue est souvent accentué par la présence d'embâcles qui favorisent les débordements.

Pour limiter ce phénomène, la partie de la végétation qui bloque l'écoulement des eaux et qui peut créer des érosions de berges doit être enlevée. Cependant, il est nécessaire de maintenir une diversité des espèces et également de conserver les petits embâcles sans risque de surinondation afin de constituer des caches pour la faune. Les arbres présentant des signes d'instabilité et de chute dans le cours d'eau doivent être abattus pour ne pas perturber l'écoulement. Les coupes à blanc sont proscrites, tout comme la plantation d'espèces exotiques envahissantes, de peupliers et de résineux qui ont un système racinaire peu développé, n'assurant pas un bon maintien des terrains.

*Pour limiter l'impact sur la biodiversité, il est préférable d'intervenir sur la végétation d'octobre à mars (période de repos végétatif) et hors période de nidification des oiseaux. Les interventions dans le lit du cours d'eau doivent quant à elles être réalisées entre le 1^{er} mai et le 30 septembre, hors période de fraie des poissons. **Le propriétaire riverain de cours d'eau est propriétaire de sa berge et de la moitié du lit de celui-ci.** En application de l'article L215-14 du code de l'environnement, le propriétaire riverain est donc tenu à un entretien régulier du cours d'eau pour permettre l'écoulement naturel des eaux, maintenir le profil d'équilibre du cours d'eau et contribuer à son bon état écologique. Il est en charge des travaux à prévoir sur sa parcelle.*

Attention toutefois, en dehors de l'entretien courant, tous travaux sur les cours d'eau nécessitent un accord préalable de la police de l'eau (DDT). Plus d'info sur www.isere.gouv.fr.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère: Annabelle Quidoz annabelle.quidoz@symbhi.fr – 07 85 98 51 58 Plus d'information sur <https://symbhi.fr/pour-sinformer>. ■

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK !

En août dernier, votre commune a créé sa page Facebook: un moyen de communication supplémentaire qui vient s'ajouter et compléter nos moyens habituels de communication avec les habitants que sont *Les Échos de Bramefarine* et les *Lettres d'information*...

Un moyen d'être visible autrement et de communiquer plus largement et plus souvent sur la vie et les activités organisées dans notre village ou les informations pratiques qui peuvent impacter votre vie quotidienne, un moyen d'atteindre un plus grand nombre de personnes, un relais d'information adapté pour ceux qui sont plus habitués à utiliser les réseaux sociaux que d'autres supports d'information.



Nous invitons par ailleurs toutes les associations qui souhaitent que leurs publications soient relayées sur cette page à se rapprocher de la mairie.

Vous n'avez pas encore visité notre page Facebook? Tapez Facebook « Commune de Saint-Maximin » dans la barre de recherche de votre page Facebook personnelle !

Vous pouvez même vous abonner pour suivre au jour le jour les publications et informations relatives à votre commune... sans oublier que la version numérique des *Échos de Bramefarine* est accessible en permanence sur le site Internet communal pour des informations plus générales et complètes... À très bientôt! ■

Animations, Fêtes & Cérémonies

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



À l'occasion du 103^e anniversaire de l'Armistice de 1918 la cérémonie du 11 novembre a permis à une soixantaine de personnes de se rassembler en

mémoire des soldats devant le monument aux morts.

En commémoration de cet événement, les enfants de Saint-Maximin ont déposé les coupes de fleurs de l'ANACR et de la commune, en présence de la FNACA et de personnalités officielles.

Et pour clôturer ce moment de recueillement et réchauffer les cœurs, la commune a offert quelques boissons chaudes et viennoiseries. ■

COMITÉ DES FÊTES : SUITE ET FIN

L'envie était là, l'équipe aussi... mais le virus également. Une poignée d'élus et quelques habitants ont travaillé main dans la main sur le montage du comité des fêtes, avec une belle motivation depuis juin 2020. En ces temps de crise sanitaire, cependant, la situation n'est propice ni aux associations ni aux animations et l'équipe a décidé d'attendre patiemment que les conditions soient plus favorables.

Ce temps d'attente nous a malheureusement permis de nous rendre compte combien la création de ce comité des fêtes avait été mal comprise et par conséquent mal perçue par certaines associations...

Créer un comité des fêtes c'est avant tout une aventure humaine partagée. Notre volonté n'était pas d'imposer mais de fédérer, d'ajouter à l'existant que nous apprécions de nouveaux projets

que nos associations n'ont pas la capacité de porter seules, et cela sans qu'il soit atteint d'une quelconque façon à leur activité actuelle.

C'est donc avec un immense regret pour l'avenir des festivités de Saint-Maximin que nous nous voyons contraints de vous annoncer que l'aventure s'arrête là.

Merci aux quelques associations qui ont cru à ce projet ambitieux. Il avait véritablement pour objectif de créer sur notre commune de nouvelles animations festives et culturelles qu'un Comité des Fêtes peut parvenir à organiser et financer, et un tel comité aurait permis de maintenir les Fêtes de la Tour.

Nous regrettons pour notre part cette difficulté actuelle de notre village à accueillir de nouveaux projets avec enthousiasme, mais nous nous efforçons de rester confiants dans l'avenir. ■

BALADE AUTOMNALE



Cette fois-ci la météo fut clémente ! Cela a permis à six enfants de Saint-Maximin accompagnés de deux parents de participer à une sortie nature en forêt, organisée par le groupe de travail

Jeunesse et Sports.

Ils ont pu découvrir de beaux chemins d'anciens hameaux maintenant en ruines, quelques champignons, des empreintes d'animaux, de très beaux arbres parés de leurs splendides feuillages d'automne, courir et sauter en toute liberté.

Un goûter fut partagé au milieu d'une clairière avant de regagner le village.



Au détour d'un chemin, ils ont pu découvrir une des dernières scieries en activité de la commune et observer le travail du bois : ils savent maintenant comment l'on fabrique des planches

directement issues du tronc de l'arbre après avoir posé de nombreuses questions.

Tous ont apprécié cette balade, à l'année prochaine ! ■

CONCOURS DE PÉTANQUE

Notre fameux concours municipal de pétanque a permis cette année à une vingtaine d'équipes de s'affronter dans la joie et la bonne humeur et de partager un bon moment de convivialité sous le joli soleil de septembre.

Les participants ont ensuite pu profiter de la buvette installée par l'association Vivre à Saint-Maximin tout au long de l'après-midi. La journée

s'est bien sûr poursuivie par la remise des prix : les trois premières équipes ont été récompensées ainsi que les équipes jeunes.

Et pour terminer cette belle journée, après un petit pot offert par la commune, la soirée cassoulet proposée par l'association Vivre à Saint-Maximin fut un véritable succès! ■

TÉLÉTHON

L'édition 2021 du Téléthon s'est déroulée du 3 au 5 décembre sur Pontcharra et Saint-Maximin.

Si la traditionnelle « soupe commune » n'a pas été reconduite à Saint-Maximin, l'Association sportive (ASSM) a lancé cette année une marche à travers le village avec des pauses commentées sur le patrimoine (marais d'Avalon « espace naturel sensible » et remparts du hameau d'Avalon) tandis que les membres du Club des Cygnes de la Tour proposaient boissons chaudes et pâtisseries dans la salle Marie-Louise. Certes, la pluie a nécessité une modification du parcours mais n'a nullement effrayé les courageux participants à cette marche!

La somme actuellement récoltée au profit de l'AFM-Téléthon est de 11 350,20 € – dont **786,00 € sur Saint-Maximin** et 1 050,00 € de dons en ligne.



Merci encore à toutes celles et ceux qui ont permis ce résultat.

La collecte de dons en ligne fonctionne toujours : <https://mapage.telethon.fr/organisateurs/pontchethon-2021>. ■

En route pour 2022 : après Mamma Mia! (2019), la troupe Pontch'éthon se lance le défi de créer un spectacle inspiré de la comédie musicale Le Roi Soleil.

Avis aux amateurs, la troupe est toujours à la recherche (contact : pontch.ethon@gmail.com) :

- d'un acteur pour un rôle masculin / Paul Scarron-Colbert / cinq scènes ;
- de bénévoles souhaitant apporter leur aide en matière de couture (costumes), bricolage/décoration (décors). ■

PREMIER MARCHÉ DE NOËL POUR L'ASSOCIATION VIVE L'ÉCOLE

Une grande première pour notre commune!

Ce samedi 11 décembre, l'association Vive l'école a organisé son premier marché de Noël à la salle Marie-Louise et dans la cour. Une vingtaine de stands ont ainsi proposé aux visiteurs des bijoux, jeux, objets en bois, créations en tissus, livres, produits bien-être, eaux-de-vie, etc.

La buvette et la petite restauration étaient tenues par les parents d'élèves et proposaient également du pain cuit au feu de bois, des sachets de biscuits et des fromages locaux.

Tout au long de la journée et dans une ambiance chaleureuse, les enfants ont pu écouter des contes de Noël et jouer dans la neige. Puis en début d'après-midi, l'asso-



ciation Acti'danse a enflammé la place Roger Durieux avec son spectacle.

Mais c'est vraiment à l'arrivée spectaculaire du Père Noël, en calèche, que la foule s'est attroupée... pour la distribution des papillotes... et pour écouter les enfants égrainer leurs nombreux souhaits...

À la nuit tombée un feu d'artifice a illuminé le village et un vin chaud nous a réchauffés pour terminer cette douce journée.

Un immense merci à l'association Vive l'école pour son dynamisme, l'organisation à Saint-Maximin de ce premier marché de Noël et la promesse

de tous ceux à venir! ■

Vie associative

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS À VENIR (DÉBUT 2022)

Quand ?	Horaires	Quoi ?	Où ?	Organisateur
7 janvier	19 heures	Vœux du maire	Salle Marie-Louise	Commune
5 février	19 heures	Soirée choucroute	Salle Marie-Louise	Vivre à Saint-Maximin
13 février	9 heures-13 heures	Vente boudin à la chaudière	Salle Marie-Louise	Club des Cygnes de la Tour
18 février	18 h 30-20 heures	Stage Zumba / Pound	Salle Marie-Louise	Association sportive de Saint-Maximin
19 février	9 h 30-12 heures	Stage de Yoga	Salle Marie-Louise	Association sportive de Saint-Maximin
Du 21 au 25 février	9 heures-12 heures	Stage de cirque enfants	Salle Marie-Louise	Compagnie Acrobate Circus
Du 4 au 5 mars		Visite du salon de l'agriculture à Paris	Voyage à Paris	Vivre à Saint-Maximin
11 mars	20 h 30	Soirée culturelle	Salle Marie-Louise	Commune
19 mars	À définir	Cérémonie du 19 mars	Momument aux morts	Commune
2 et 3 avril	journée	Vente de diots et chasse aux œufs	Salle Marie-Louise	Vive l'école
10 avril	À partir de 8 heures	Élection présidentielle - 1 ^{er} tour	Salle Marie-Louise	Commune
19 avril	10 heures-11 heures	Stage Yoga enfants	Salle Marie-Louise	Association sportive de Saint-Maximin
	11 heures-12 heures	Stage Yoga adolescents	Salle Marie-Louise	Association sportive de Saint-Maximin
24 avril	À partir de 8 heures	Élection présidentielle - 2 ^d tour	Salle Marie-Louise	Commune

Toutes ces animations sont sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires et seront soumises au passe sanitaire.

VIVRE À SAINT-MAXIMIN

Le salon de l'agriculture vous attend !



L'association Vivre à Saint-Maximin vous propose une visite du **salon de l'agriculture les vendredi 4 et samedi 5 mars 2022**.

Bienvenue dans la plus grande ferme du monde où plus de 1 000 exposants présenteront leurs plus beaux animaux et vous feront déguster leurs meilleurs produits du terroir dans une ambiance conviviale !

– **4 mars** : le trajet jusqu'à Paris se fera en car grand tourisme au départ de Saint-Maximin, tôt le matin (600 km / 8 heures de route), avec

Soirée choucroute

En attendant le voyage à Paris, venez passer une soirée conviviale avec toute l'équipe de l'association Vivre à Saint-Maximin lors de la traditionnelle soirée choucroute le **samedi 5 février** à la salle Marie-Louise ■

LES CYGNES DE LA TOUR

Les rendez-vous des Cygnes

L'association « Les Cygnes de la Tour » se réunit tous les 3^{es} mercredis du mois, de 14 heures à 16h45, dans la salle Marie-Louise.

Les « anciens » de la commune et quelques personnes extérieures, seniors de plus de 60 ans se retrouvent en toute convivialité autour d'une collation pour se rencontrer, maintenir le lien social, discuter, jouer aux cartes, échanger des informations et se concerter sur l'organisation et la mise en œuvre des projets futurs (repas restaurant, voyage, sorties culturelles et découvertes touristiques...).

petit-déjeuner et déjeuner. À votre arrivée vous bénéficierez d'une visite guidée panoramique de la capitale, de ses monuments et de ses nombreux quartiers, des Champs Élysées à la tour Eiffel en passant par la place de l'étoile...

– **5 mars** : petit-déjeuner et votre logement seront assurés en hôtel 3* en proche périphérie ;

– **5 mars** : petit-déjeuner à l'hôtel et départ pour le salon de l'agriculture.

Déjeuner et journée libre.

Retour.

Contactez **Louis Paquet** pour vous inscrire ou obtenir plus d'informations au **06 98 48 48 05**.

Date limite d'inscription le 15 janvier. ■

Vente du boudin à la chaudière le 13 février de 9 heures à 13 heures, à la salle Marie-Louise.

Si vous avez plus de 60 ans et que vous désirez rejoindre cette association et participer aux rendez-vous des Cygnes de la Tour, contactez **Jean-Pierre Chenevier au 04 76 97 30 01** ou venez rencontrer l'équipe le 13 février... ■

LES STAGES DE FÉVRIER

En ce début d'année, l'Association sportive de Saint-Maximin organisera pour les adultes deux stages, de zumba et de yoga : inscrivez-vous vite, il y en a pour tous les goûts.

Et si vous cherchez une activité nouvelle, ludique et dynamique pour votre enfant pendant les vacances de février, faites-lui découvrir l'univers du cirque avec la Compagnie Acrobate Circus !

Arthur accueillera les petits dès 4 ans et plus, dans le respect des enfants, de leur caractère et de leur morphologie.

Nous sommes très fiers d'accueillir cette compagnie dans notre commune.

Retrouvez ici le descriptif de ces stages qui se dérouleront à la salle Marie-Louise :



Stage découverte	STAGE « ZUMBA » ET « POUND »
Descriptif	<p>*** POUND *** : très dynamique, le Pound est la discipline fitness idéale pour brûler des calories en se déchaînant en rythme. En provenance directe des États-Unis, cette tendance a déjà séduit de nombreux sportifs. Elle se pratique avec deux Ripstix, des bâtons qui rappellent les baguettes d'un batteur et servent à ponctuer les mouvements.</p> <p>Le but de cette activité est de se dépenser et de travailler les muscles de son corps tout en s'amusant.</p> <p>*** ZUMBA *** : combinez le plaisir de danser aux bienfaits d'une séance de cardio !</p> <p>Stage animé par Murielle Lemaire</p>
Quand	Vendredi 18 février 2022, de 18 h 30 à 20 heures
Tarifs	Adhérents ASSM : 10 € / non adhérents ASSM : 12 €
Contact	Informations et inscription auprès d'Éliane Bouchet-Bert-Manoz de l'ASSM - Tél. 06 85 20 37 84. ■

Stage découverte	STAGE DE YOGA
Descriptif	<p>Akasha, Énergie profonde de l'intersaison : passage de l'hiver au printemps. Salutation à la lune, vibration du huit de l'infini dans le corps, relaxation.</p> <p>Stage animé par Sylvie Grivel</p>
Quand	Samedi 19 février 2022, de 9 h 30 à 12 heures
Tarifs	Adhérents ASSM : 10 € / non adhérents ASSM : 12 €
Contact	Informations et inscription auprès de Marie-Françoise Chenevier de l'ASSM - Tél. 06 11 45 58 59 - mél : mariefrancoise0609@hotmail.fr. ■

Stage découverte	STAGE DE CIRQUE
Descriptif	<p>Matinée stage de cirque (découverte du jonglage, de l'acrobatie, des équilibres sur objets et portés acrobatiques) https://acrobate-circus.com/ecole</p> <p>Stage animé par Arthur</p>
Âge	Enfants, de 4 ans jusqu'à l'adolescence
Quand	<p>Seconde semaine des vacances scolaires</p> <p>Tous les jours du lundi 21 au vendredi 25 février 2022</p> <p>Matinée de 9 heures à 12 heures</p>
Tarifs	<p>Pour les enfants de Saint-Maximin : 1 matinée : 12 € / 5 matinées : 50 €</p> <p>Pour les enfants extérieurs : 1 matinée : 15 € / 5 matinées : 65 €</p>
Contact	<p>Informations et inscription auprès de Cindy Brias de la compagnie Acrobate Circus</p> <p>Tél. 06 63 15 93 79 - mél : circusacrobate@gmail.com. ■</p>

— 3 500 habitants

AUTORISATIONS D'URBANISME, UN NOUVEAU SERVICE EN LIGNE

A compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner.

Pour répondre à cette obligation, la commune de **Saint-Maximin** vous propose de saisir par voie électronique votre demande via une plateforme dédiée :

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA DÉMARCHE EN LIGNE ?

Une démarche en ligne **plus simple, plus rapide et accessible à tous.**



Un service en ligne accessible depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou de poster votre dossier.



Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.



Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.



Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.

AUTORISATIONS D'URBANISME, UN NOUVEAU SERVICE EN LIGNE

Comment déposer mon dossier ?

Votre commune met à votre disposition un service gratuit, vous permettant de déposer toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

Un service plus simple et plus rapide, pour faciliter vos démarches !



COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1. Créer votre compte utilisateur** en vous enregistrant sur la plateforme <https://gnau18.operis.fr/gresivaudan/gnau/#/>
- 2. Suivez les étapes indiquées** sur la plateforme afin de créer votre dossier et valider le dépôt de votre demande.
- 3. Une fois votre demande transmise et finalisée, vous recevrez :**
 - **Un accusé d'enregistrement automatique (AEE)** au plus tard le jour ouvré suivant le dépôt de votre demande.
 - **Sous 10 jours vous recevrez un accusé de réception électronique (ARE)** qui vous précisera le numéro d'enregistrement de votre dossier.



Les agents du service urbanisme de la ville de Saint-Maximin restent à votre écoute pour vous renseigner et vous accompagner au : 04.76.97.60.19 ou par mail à mairie@stmaximin.fr

Vous n'êtes pas à l'aise avec le numérique ou vous préférez le papier ?
Rassurez-vous ! Le dépôt classique par courrier recommandé ou à l'accueil de votre mairie est toujours possible.

À compter du 1^{er} janvier 2022, la trésorerie de la commune sera celle de Le Touvet



DDFIP ISERE

FERMETURE DE LA TRÉSORERIE D'ALLEVARD

VOS SERVICES DE PROXIMITÉ A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2022

Païement chez un buraliste agréé en carte bleue ou espèces jusqu'à 300 euros
(impôts, amendes et factures locales dotées d'un QR Code)



LE DAUPHIN : 4 rue de la Gorge à **Allevard**

BAR TABAC PRESSE L'ESTEBAN 241 Grande Rue à **Barraux**

TABAC DE BERNIN 200 route départementale 1090 à **Bernin**

LA VOLUTE 1792 rue de Belledonne à **Crolles**

TABAC PRESSE LE VILLAGE 99 avenue Joliot Curie à **Crolles**

TABAC PRESSE LES VIOLETTES 17 rue de la Ventive à **Goncelin**

TABAC PRESSE 34 rue de la République à **Le Champs Près Froges**

LE NARVAL 760 Grande Rue à **Le Touvet**

LE DISQUE BLEU 22 route des trois villages à **Le Plateau des Petites Roches**

MAISON DE LA PRESSE 39 rue Laurent Gayet à **Pontcharra**

TABAC PRESSE LA MARMOTTE 158 avenue des Thermes à **Saint Martin d'Uriage**

TABAC PRESSE LOTO THEYS **Le Bourg** à **Theys**

TABAC PRESSE LOTO DE BRIGNOUD 9 Boulevard de la Libération à **Villard Bonnot**

Pour trouver votre buraliste, flashez le QR CODE ci-contre :



Pour les démarches concernant

Vos impôts



0 809 401 401 Service gratuit + prix appel

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h



Par messagerie dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Sur le site impots.gouv.fr – Espace Particulier pour tous vos services en ligne et prendre rendez-vous sous la rubrique CONTACT.



Centre des Finances publiques
38 avenue Rhin et Danube
38100 **GRENOBLE**
Ouvert de 8 H 30 à 12 H tous les matins



Vos factures locales



Service de Gestion Comptable de **LE TOUVET** : 04 76 08 45 87



sgc.letouvet@dgif.finances.gouv.fr



Sur payfip.gouv.fr pour payer (ou le site indiqué sur la facture)

Service de Gestion Comptable
15 avenue de Montfillon
38 660 **LE TOUVET**
Ouvert de 8 H 30 à 12 H
lundi-mardi-jeudi-vendredi



RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes garçons et les jeunes filles âgés de seize ans doivent se faire recenser dans les trois mois qui suivent leur anniversaire. Le recensement militaire est une démarche obligatoire et indispensable pour passer examens et permis de conduire.

Pour vous inscrire, vous pouvez :

- utiliser le téléservice de recensement : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054> ;
- vous présenter en mairie sur rendez-vous en vous munissant de votre livret de famille et d'une pièce d'identité. ■

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Il est désormais possible de s'inscrire toute l'année.

Pour participer à une élection, votre demande d'inscription sur les listes électorales doit intervenir au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin, soit **avant le 4 mars pour la prochaine élection présidentielle**.

Les jeunes filles et jeunes garçons ayant atteint l'âge de 18 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales s'ils ont bien accompli les formalités de recensement citoyen à l'âge de 16 ans. Nous invitons donc les jeunes qui atteindront leur majorité d'ici aux 10 et 24 avril 2022 à se faire recenser avant le 31 décembre 2021 ; à défaut, ils devront effectuer une inscription volontaire sur les listes électorales s'ils peuvent et souhaitent voter. Les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans entre les deux tours d'une élection ne peuvent voter qu'au second tour.

Pour vous inscrire, vous pouvez :

- utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre en version numérisée un justificatif de domicile et un justificatif d'identité :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> ;

- ou remettre en mairie le Cerfa 12669*02 complété (disponible auprès du secrétariat de mairie ou téléchargeable sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) accompagné d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. ■

GENDARMERIE : QUELQUES RECOMMANDATIONS...

La gendarmerie de Pontcharra a enregistré plusieurs cas de cambriolages ou tentatives d'intrusions et recommande aux administrés attention et vigilance.

Les cambriolages ont lieu de jour, en présence ou en l'absence des occupants et en particulier dans les résidences principales. Il est conseillé de fermer les portails, portes, fenêtres et volets

notamment à l'arrière des habitations, sans oublier les garages, dépendances et véhicules.

Ces vols peuvent s'appliquer plus particulièrement à l'argent liquide, aux bijoux et spiritueux.

La gendarmerie invite les habitants à lui signaler (17) les comportements inhabituels ou signes suspects de repérage (inscriptions sur les façades, boîtes aux lettres, dépôt d'objets, etc.). ■

PERMANENCES DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Afin de pouvoir échanger sur différents sujets, Madame Kohly et Monsieur Borg tiendront des permanences à la Maison du territoire à Bernin (71 chemin des Sources, 38190 Bernin) et vous recevront sur rendez-vous. Ils seront à la disposition des habitants et élus du Grésivaudan pour recueillir les avis, les propositions, répondre aux demandes et échanger sur les projets.

Les permanences du 1^{er} trimestre auront lieu les :

- lundi 10 janvier, de 17 heures à 19 heures ;
- jeudi 3 février, de 17 heures à 19 heures ;
- lundi 21 mars, de 17 heures à 19 heures.

Contact : Laura Laurens, Tél. 04 76 00 60 92, laura.laurens@isere.fr. ■